



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 avril 2025

### **Le ministère de la culture salue l'inscription de 6 candidatures françaises au Registre international de la « Mémoire du Monde » de l'UNESCO, présentées par la France.**

Le 10 avril, le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté l'inscription des 6 candidatures françaises, qui avaient été déposées en novembre 2023 par la France seule ou en lien avec d'autres pays, au Registre international de la « Mémoire du monde » de l'UNESCO.

Le programme « Mémoire du monde », créé par l'UNESCO en 1992, a pour objectif de protéger et permettre la diffusion du patrimoine documentaire dans toute sa diversité, afin « d'éviter l'amnésie collective et de promouvoir la conservation des collections d'archives et de bibliothèques partout dans le monde ». Il comptait jusqu'alors plus de 494 documents et collections documentaires originaires des cinq continents en formats divers : imprimé, graphique, audiovisuel, numérique. Pour cette nouvelle session, soixante-quatorze candidatures avaient été retenues sur les cent-dix-neuf propositions émanant des États membres.

Le ministère de la Culture coordonne et préside le Comité national Mémoire du Monde dans l'accompagnement et le soutien des candidatures françaises et transnationales en lien avec la Commission nationale française pour l'UNESCO. Ces nouvelles inscriptions soulignent l'investissement actif de la France et de ses institutions dans la valorisation du patrimoine documentaire, notamment grâce à de précieux partenariats et collaborations nationales et internationales.

Le Registre international « Mémoire du monde » accueille donc pour la France :

#### Deux biens nationaux :

- Les Archives de la Planète (1909-1932). Un inventaire filmique et en couleur du monde, dossier porté par Musée Albert Kahn.
- Les Archives de la Parole (1911-1953) : mémoire de la voix humaine, dossier porté par la BnF.

#### Quatre biens transnationaux :

- Les archives de l'expédition d'Entrecasteaux (1791-1794), exploration scientifique et rencontres interculturelles dans le Pacifique, candidature déposée avec l'Australie.
- Les dessins et écrits d'enfants en temps de guerre en Europe, 1914 – 1945/50, candidature déposée avec l'Allemagne, l'Espagne, la Pologne, la République Tchèque, le Royaume-Uni, la Suisse.
- Le traité de paix perpétuelle de Fribourg (1516), candidature déposée par la Suisse.
- Films 68mm de la Mutoscope and Biograph Company candidature déposée par les Pays-Bas, le Royaume Uni et les États-Unis.

Ces nouveaux éléments du patrimoine documentaire rejoignent ainsi la vingtaine d'éléments français déjà inscrits sur le Registre international « Mémoire du monde », que sont notamment l'Appel du 18 juin 1940, La tenture de l'Apocalypse d'Angers, la Mapa Mundi d'Albi, les négatifs restaurés de Shoah de Claude Lanzmann.

### **Contact presse**

#### **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)